

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 27 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois  
Et le vingt-sept du mois de mars

|                       |          |
|-----------------------|----------|
| Membres en exercice : | 29       |
| Membres présents :    | 26       |
| Procurations :        | 2        |
| VOTES :               | 28       |
| POUR :                | 28       |
| CONTRE :              | 0        |
| ABSTENTIONS :         | 0        |
| Date de convocation : | 21/03/23 |

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire, s'est rassemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** MM/MMES SPAGNOU D. TEMPLIER JP. REYNIER C. PERARD F. PELOUX N. CODOUL B. GHERBI C. LAUGIER N. BRUNET M. TOUCHE C. GARCIN F. GALLO C. CLARES P. BOY JP. RODRIGUEZ C. GALANTINI V. ODDOU S. MUNS A. SCHMALTZ E. PAYAN L. MORARD S. PICHON H. CLEMENT JL. JAFFRE S. SEBANI S. FERAUD S.

**PROCURATIONS :** Mme Élodie JOURDAN à M. Bernard CODOUL  
Mme Cécilia LOUVION à Mme Nicole PELOUX

**ABSENT EXCUSÉ :** M. DERDICHE C.

M Hugo PICHON est élu secrétaire de séance.

2023-04-16-PEPL

**OBJET :** Demande d'une subvention de fonctionnement à la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes de Haute-Provence pour la tenue d'ateliers d'éveil musical et spectacle de fin d'année 2023 à leurs termes pour les accueils de jeunes enfants municipaux "Clair de lune" et "les P'tits Volis".

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes de Haute-Provence aide les établissements d'Accueil de Jeunes Enfants pour la mise en place d'ateliers culturels et/ou artistiques.

Les deux structures collectives "Clair de Lune" et "Les P'tits Voli" ont pour projet de fin d'année de mettre en place quatre séances d'éveil musical avec un intervenant extérieur. Ces quatre séances se termineraient par la tenue d'un spectacle de fin d'année interprété par cet intervenant.

Compte-tenu de ces éléments, il y a lieu de solliciter, de la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes de Haute-Provence, une subvention de fonctionnement dans le cadre d'appel à projet "Petite Enfance" conformément au plan de financement ci-dessous :

| DÉPENSES T.T.C.                                                       |                   | RECETTES T.T.C.        |                   |
|-----------------------------------------------------------------------|-------------------|------------------------|-------------------|
| Prestation pour 4 séances d'éveil musical et spectacle de fin d'année | 1 040,00 €        | Subvention CAF 80%     | 832,00 €          |
|                                                                       |                   | Mairie de Sisteron 20% | 208,00 €          |
| <b>TOTAL T.T.C.</b>                                                   | <b>1 040,00 €</b> | <b>TOTAL T.T.C.</b>    | <b>1 040,00 €</b> |

Le reste à charge de la mairie sera à diviser à égale partie sur les deux structures collectives.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à L'UNANIMITÉ,  
Le Conseil Municipal par 28 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION

- **DÉCIDE** de solliciter de la Caisse d'Allocations Familiales une subvention dans le cadre de l'appel à projets « Petite Enfance » ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier ;
- **DIT** que les crédits seront inscrits au Budget 2023 et que l'autofinancement sera à diviser à parts égales entre les deux structures collectives d'accueil de jeunes enfants.

Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Daniel SPAGNOU.

Mis en ligne le 29/03/2023 à 12h13

